



Communiqué de presse

Beauvais, le 13 juin 2016

Le Conseil départemental annonce un plan de soutien en faveur des victimes des inondations

Des pluies exceptionnelles se sont abattues sur l'Oise, particulièrement sur le Beauvaisis, le mardi 7 juin 2016. Des averses centennales étaient déjà tombées sur les mêmes secteurs ces dernières semaines, comme le 11 mai dernier, ce qui n'a pas manqué d'amplifier le phénomène.

Immédiatement, le Département a mobilisé ses services, notamment pour sécuriser le réseau routier, touché par les inondations.

Lundi 13 juin, devant la commission permanente, Edouard COURTIAL, Président du Conseil départemental, a annoncé la mobilisation de financements exceptionnels en faveur des victimes des inondations. Le plan de soutien s'appuiera sur deux volets :

- **En faveur des particuliers**, le Conseil départemental va mobiliser une **enveloppe de 100 000 €, pour aider les familles les plus touchées** ; ces aides pourront prendre la forme d'avances remboursables ou d'aides directes pour les cas où les victimes peineraient à être indemnisées par les assurances.

L'instruction des demandes sera réalisée en lien avec les communes et, le cas échéant, les Centres communaux d'action sociale (CCAS), qui sont les plus à même d'identifier les situations les plus difficiles.

- **En faveur des communes et des intercommunalités**, le Département va consacrer une enveloppe de 300 000 € pour les aider à réaliser les travaux de réparation des équipements publics. Ces demandes feront l'objet d'un traitement prioritaire au titre de l'aide aux communes.

Edouard COURTIAL va également saisir le Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, pour demander la reconnaissance rapide de l'état de catastrophe naturelle dans toutes les communes touchées.